

Siplast BMI
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr Pierre-Yves MOUNIER

N/REF. : AFFAIRE N° 100-760-21-01

Trappes, le 29 septembre 2021

OBJET : PARATHANE

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre rapport d'enquête technique concernant le procédé cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RESPONSABLE D'AFFAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Idrissa Boureima', written over a horizontal line.

IDRISSA BOUREIMA

PJ : sus mentionnée(s)

Siplast BMI
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr Pierre-Yves MOUNIER

N/REF. : AFFAIRE n° 100-760-21-01

Trappes, le 29 septembre 2021

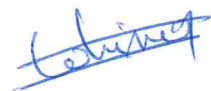
RAPPORT D'ENQUÊTE TECHNIQUE
D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE
« PARATHANE »

Destination : Système d'étanchéité liquide à base d'élastomère de polyuréthane

Demandeur : **Siplast BMI**
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

Nombre de pages : 3 + CCP PARATHANE – DEVEB N°61 – Edition Septembre 2021

REDACTEUR : I. BOUREIMA



1. OBJET

La société Siplast BMI a sollicité auprès d'ALPHA CONTRÔLE un renouvellement d'enquête concernant l'aptitude à l'emploi du procédé CCP PARATHANE – DEVEB N°61 – Edition Septembre 2021 – Révision 04.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect solidité du procédé.

Le cas échéant, des études adaptées doivent être réalisées concernant d'autres performances recherchées (ex. : thermique, acoustique etc.).

Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION DU PRODUIT

Il s'agit d'étanchéité liquide à base de résines polyuréthannes élastomères. Le procédé permet d'associer à cette étanchéité d'éventuelles protections lourdes meubles ou dures ainsi que d'étanchéité adhérentes autoprotégées.

L'étanchéité est réalisée comme il suit :

- Mise en œuvre d'un primaire d'accrochage ;
- Mise en œuvre de l'étanchéité ;

3. SUPPORTS CONCERNES

Les supports porteurs visés par le procédé sont cités à l'article 3 du CCP examiné.

4. REFERENTIEL

- ◆ Le CCP PARATHANE – DEVEB N°61 – Edition Septembre 2021 – Révision 04.
- ◆ Le DTU 20.12 (NF P 10-203-1) concernant la conformité des supports béton, liants hydrauliques.
- ◆ Les DTU 26.2 et DTU 52.1 concernant les chapes et dalles armées ou non.
- ◆ Le DTU 65.7 concernant les planchers chauffants
- ◆ Les Règles Professionnelles APSEL (mars 2010).

5. FABRICATION ET CONTRÔLE

La fabrication des produits de la gamme PARATHANE est réalisée dans différentes usines sous certification ISO 9001, gage de la constance de la qualité de production, selon les spécifications figurant dans les cahiers des charges établis par Siplast-Icopal.

6. RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

En complément des prescriptions figurant au cahier des charges examiné une attention particulière doit être accordée au respect des conditions suivantes :

- ◆ Une attention particulière devra être portée à la préparation des supports avant l'application de la résine.
- ◆ Le personnel employé devra être rompu à la mise en œuvre du procédé.
- ◆ La société Siplast BMI doit porter assistance technique sur simple demande de tout applicateur du procédé objet de la présente enquête technique.
- ◆ Les pièces écrites du marché doivent préciser les conditions de réception contradictoire du support avant l'application du procédé et de l'ouvrage fini ainsi que la formalisation sur PV de ces réceptions.
- ◆ Lorsqu'il n'existe pas de règle de dimensionnement permettant de limiter la tendance à la fissuration de certains supports, il y aura lieu d'appliquer le procédé après la manifestation des fissures de retrait et d'adaptation de l'ouvrage (ex. murs maçonnés recouverts d'enduit de ciment, dallages non armés etc.). Dans le cas contraire, il y aura lieu de prévoir une reprise en cas de fissuration du support.
- ◆ En cas de réfection ou de création d'étanchéité sur support existant une étude préalable de diagnostic devra être réalisée. Cette étude devra conclure sur la possibilité d'appliquer le procédé et le cas échéant de prescrire les points spécifiques à prendre en compte.

7. CONCLUSION

L'examen du CCP PARATHANE – DEVEB N°61 – Edition Septembre 2021 – Révision 04, et les éléments d'informations fournis par la société Siplast BMI, nous permettent de conclure que la solidité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTROLE

ALPHA CONTROLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du procédé, objet de la présente enquête conformément aux prescriptions du CCP PARATHANE – DEVEB N°61 – Edition Septembre 2021 – Révision 04, dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : Art. 1, 6 et 7).

Cette appréciation est valable jusqu'au 30 Septembre 2024.

Le présent avis reste valable tant :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au CCP PARATHANE – DEVEB N°61 – Edition Septembre 2021 – Révision 04.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTROLE.